

Questions orales

n'a été annoncée aujourd'hui. La société Radio-Canada s'est contentée d'annoncer le plan qu'elle a prévu pour s'adapter aux compressions budgétaires annoncées dans le budget d'avril 1989.

Ce plan prévoit la mise en oeuvre accélérée du projet du gouvernement d'étaler ces compressions sur une période de trois ans au lieu de quatre.

* * *

LES MINES

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. La semaine dernière, la société minière Rio Algoma, d'Elliot Lake, a annoncé son intention de mettre à pied quelque 1 600 employés. Aujourd'hui, la presse laisse entendre que Denison fera de même en licenciant 700 employés cette année.

Le ministre prévoit-il mettre en oeuvre un plan d'action fédéral auquel participeraient la municipalité, les syndicats et les compagnies concernées, un plan qui permettrait de limiter les conséquences de ces pertes d'emplois dans l'industrie minière de l'uranium?

L'hon. Jake Epp (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, c'est décevant de voir des mines fermer leurs portes. Il faut reconnaître, en toute justice, que la collectivité d'Elliot Lake, les travailleurs, la compagnie et le député se sont efforcés de trouver, avec la collaboration des gouvernements provincial et fédéral, un moyen d'atténuer les effets de ces mises à pied. Nous sommes tous bien obligés de reconnaître que ces mines ont souffert de la situation de la production nucléaire actuelle qui souffre d'un manque de nouveaux contrats combiné à une baisse du cours de l'uranium, lequel est tombé au-dessous de 10 \$.

Cela étant dit, mes collègues, la ministre de l'Emploi et de l'Immigration et le ministre d'État chargé des Petites entreprises de qui relève FEDNOR, ont offert d'user de leurs bons offices pour faciliter les rajustements nécessaires. On peut aussi profiter du programme Développement des collectivités.

Nous savons tous que ces initiatives ne remplaceront pas les 1 600 emplois en question, mais nous aiderons le plus possible la localité touchée et le gouvernement provincial à amortir les répercussions de ces annonces et à faire en sorte que des rajustements soient possibles pour assurer l'avenir d'Elliot Lake et non seulement sa survie.

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, je comprends les paroles du ministre. Le ministre de l'Em-

ploi et de l'Immigration sait, évidemment, qu'avec le très grand nombre d'emplois perdus, nous ne parlons pas uniquement ici des mineurs mis à pied, mais aussi de la survie de toute la collectivité, y compris des petites entreprises, des écoles, des églises et des hôpitaux.

• (1450)

La ministre accepterait-elle de se rendre bientôt à Elliot Lake rencontrer le comité d'action communautaire pour garantir, en collaboration avec les syndicats, les entreprises et la municipalité, que toutes les ressources fédérales disponibles serviront à tenter de réduire les graves répercussions des annonces faites ces deux derniers jours?

L'hon. Barbara McDougall (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, je l'ai dit hier à la Chambre, le Service d'aide à l'adaptation de l'industrie et le programme Développement des collectivités, qui entre en jeu puisque la région est désignée, ont été conçus pour s'occuper des problèmes comme ceux que connaît Elliot Lake et atténuer leurs conséquences sur les collectivités.

Au nom de mon collègue, le ministre de l'Énergie, je peux affirmer que plusieurs d'entre nous, dont moi-même, sont allés dans la région du député. Nous comprenons son inquiétude.

Trois ou quatre ministres travaillent au dossier et cherchent des solutions, y compris le ministre d'État chargé des Petites entreprises qui est responsable de FEDNOR et qui, comme le sait le député, a déjà réussi à implanter de nouvelles activités dans de nombreuses parties du Nord de l'Ontario. Nous nous intéressons tous personnellement à la situation et nous continuerons de suivre le dossier.

* * *

LA JUSTICE

M. Robert E. Skelly (Comox—Alberni): Monsieur le Président, les auteurs du rapport sur l'affaire Marshall se sont montrés très sévères envers deux juges de la Cour fédérale. L'un avait persuadé le ministre de la Justice d'alors, M. Chrétien, de restreindre la portée de l'affaire Marshall renvoyée en appel. L'autre, quant à lui, n'aurait jamais dû être nommé juge d'appel, parce que, en tant de procureur général de la Nouvelle-Écosse, il avait été responsable des poursuites imparfaites intentées initialement contre Donald Marshall.

Comme le ministre a le rapport en main depuis déjà quatre jours et que la magistrature fédérale relève entièrement de son ministère, va-t-il exercer immédiatement les pouvoirs qui lui sont conférés en vertu du paragraphe 63(1) de la Loi sur les juges et renvoyer cette question au